

Neuartiges automatisches Veloverleihsystem in Biel BikeSharing-Pilotbetrieb ab Frühling 2010

Der Bieler Stadtrat hat am 19. November 2009 den Kredit für die Realisierung und einen zweijährigen Pilotbetrieb eines automatischen Veloverleihsystems beschlossen. Ab Juni 2010 sollen in der Stadt Biel an zahlreichen Leihstationen mit Elektronik ausgestattete Velos bereitstehen, welche die AbonnentInnen anhand einer Chipkarte ausleihen und an einer beliebigen Station wieder abstellen können. Im Unterschied zu anderen Veloverleihsystemen sind keine aufwändigen Stationen notwendig, sondern lediglich eine Kommunikationseinheit, welche an die Zentrale angeschlossen ist. Dies macht das System in Biel vergleichsweise günstig und flexibel. Diverse Grossstädte in der Schweiz haben bereits Interesse gezeigt. Erst im Sommer 2009 wurde in der Agglomeration Lausanne das erste Veloverleihsystem der Schweiz realisiert (vgl. Mobilservice NEWS Dossier Juli 2009). Um die verschiedenen Systeme schweizweit kompatibel und kundenfreundlich zu gestalten, sollte durch eine frühzeitige Koordination auf eine Harmonisierung der Systeme hingewirkt werden. (Sprachen: de und fr)

Weitere Informationen:

Stadt Biel <u>www.biel-bienne.ch</u>

Mobilservice NEWS Dossier zum Veloverleihsystem in Lausanne:

www.mobilservice.ch/mobilservice/akten/mobilitaet/news-datenbank.html?&fa_view_generalfolder_module_1866

Système innovateur de vélos en libre-service à Bienne Projet pilote de bike-sharing lancé au printemps 2010

Le Conseil municipal de la ville de Bienne a voté, le 19 novembre 2009, un crédit pour la mise en œuvre d'un projet-pilote de deux ans portant sur un système automatique de vélos en libre-service. Dès 2010, on pourra, en tant qu'abonné(e), emprunter un vélo au moyen d'une carte à puces, à l'une des nombreuses stations disséminées à Bienne, et le rendre à la station de son choix. Cette flexibilité distingue le concept d'autres systèmes de prêt de vélos. D'autres agglomérations ont déjà fait part de leur intérêt à reproduire le projet. Au cours de l'été 2009, l'agglomération lausannoise a été la première à mettre en place en Suisse un système de vélos en libre-service (voir le dossier Mobilservice consacré à ce sujet). Une coordination devrait rapidement être mise en place au niveau suisse pour garantir une compatibilité et une harmonisation des différents systèmes existants. (langue : français et allemand)

Pour plus d'informations

Ville de Bienne

http://www.biel-bienne.ch

Dossier Mobilservice – système de vélo en libre-service dans l'agglomération lausannoise www.mobilservice.ch/mobilservice/dossiers/mobilite/tous-dossiers-mobilites.html?&fa_view_generalfolder_module_1866

01.12.2009

Mobilservice Redaktion c/o Büro für Mobilität AG | Uwe Schlosser Hirschengraben 2 | 3011 Bern Tel.: +41 (0)31 311 93 63 Urbanisme Planification et projets

Département de l'urbanisme, rue Centrale 49, 2502 Bienne

Aux représentantes et représentants des médias

Rue Centrale 49
2502 Bienne
T: 032 326 16 21 F: 032 326 16 92
stadtplanung@biel-bienne.ch www.biel-bienne.ch

Communiqué de presse du 5 octobre 2009

Pour promouvoir le vélo, la Ville de Bienne s'engage sur de nouvelles voies

Un système de vélos en libre service à la Vélib' à Bienne permettra d'accroître la circulation cycliste à Bienne et de créer une nouvelle offre de mobilité innovatrice.

Lors de sa session d'octobre, le Conseil de ville de Bienne décidera d'octroyer un crédit d'engagement pour la réalisation d'une exploitation-pilote de deux ans d'un système de vélos en libre service. Si ce crédit est approuvé, dès le printemps 2010, l'on disposera à Bienne de nombreuses stations de prêt pour vélos, que les utilisateurs et utilisatrices abonnés pourront emprunter automatiquement avec une carte. Les vélos de prêt, gratuits pendant la première demi-heure, pourront être empruntés dans n'importe quelle station et restitués dans une station de prêt selon la convenance.

Le système de vélos en libre service fait pratiquer le vélo à des personnes qui n'étaient cyclistes qu'occasionnellement ou pas du tout. Avec les vélos en libre service, l'on peut se procurer un vélo en ville et l'utiliser de manière très flexible, spontanée et en fonction des situations.

Bienne en tant que ville du vélo pourrait réussir avec ce projet une étape importante progressiste en matière de mobilité plus écologique. Ce projet est considéré comme une mesure de politique énergétique durable, pour laquelle la Ville de Bienne s'est engagée avec le label «Cité de l'énergie».

Le système de vélos en libre service doit être mis sur pied par étapes, dans le cadre de la phase-pilote prévue. À la fin de la phase-pilote, l'offre comptera environ 400 vélos, qui pourront être prêtés dans 50 différentes stations environ. Durant la phase-pilote, la responsabilité incombe à la Direction des travaux publics de la Ville de Bienne. Les tâches d'exploitation techniques et logistiques sont prises en charge par l'institution sociale «Action Paysage Bienne-Seeland» qui engage pour cela des chômeurs et chômeuses de longue durée. Si l'offre fait ses preuves, elle devra continuer d'être exploitée par une organisation proposant des places d'occupation. Ledit projet est notamment soutenu financièrement par l'Office fédéral de l'énergie et l'entreprise Manufacture des Montres Rolex S.A.

<Leer> 2/2

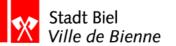
Pour tout renseignement:

François Kuonen, Dép. de l'urbanisme T: 032 326 16 21 francois.kuonen@biel-bienne.ch

Jonas Schmid, Dép. de l'urbanisme T: 032 326 16 33 / 078 802 07 36 jonas.schmid@biel-bienne.ch

Annexe:

• Système de vélos en libre service à Bienne, Information succinte sur le projet



Urbanisme Planification et projets

Bienne, le 5 octobre 2009

Rue Centrale 49
2502 Bienne
T: 032 326 16 21 F: 032 326 16 92
stadtplanung@biel-bienne.ch www.biel-bienne.ch

Système de vélos en libre service à Bienne

Conférence de presse du 5 octobre 2009

Information succinte sur le projet

Pourquoi un système de vélos en libre service pour la ville de Bienne ?

Un système de vélos en libre service permet à la population ainsi qu'aux visiteurs et visiteuses d'utiliser des vélos pouvant être empruntés dans un endroit et restitués dans un autre. L'accès se fait automatiquement au moyen d'une carte à puce ou par la transmission de codes. De tels systèmes de vélos en libre service ont été introduits avec grand succès dans plusieurs grandes villes européennes ces dernières années

À nombre d'endroits maintenant, les systèmes de vélos en libre service sont devenus un élément important des moyens de transports urbains et de l'image des villes qui les ont adoptés. Ils renforcent l'attrait de l'offre de transports publics à Bienne, et peuvent être considéré à ce titre comme un «moyen de transports publics individuel», lequel peut être utilisé de manière flexible et sans temps d'attente.

Combinés avec l'offre des Transports publics biennois, les vélos en libre service de Bienne contribuent à une offre de mobilité multiple et étendue. Les vélos ainsi prêtés permettent l'utilisation d'un vélo sans se soucier de l'entretien ou de problèmes tels que le vandalisme et le vol.

Par le dépôt d'un postulat, le Conseil municipal a été prié récemment d'examiner l'introduction d'un tel système dans notre ville. Le projet tient compte des directives de la planification de la circulation à Bienne et peut être considéré comme une mesure dans le cadre d'une politique énergétique durable à laquelle s'est engagée la Ville de Bienne avec l'octroi du label «Cité de l'énergie».

À quels groupes-cibles s'adresse le système de vélos en libre service ?

Les vélos en libre service représentent un moyen de transports publics urbain pour de petites et moyennes distances. L'offre s'adresse en premier lieu à la population biennoise ainsi

qu'aux personnes qui travaillent à Bienne, lesquelles peuvent combiner les vélos en libre service avec les bus, les trains et la voiture. Le système de vélos en libre service doit engendrer une augmentation de la part de vélos dans le trafic urbain, dans la mesure où il fait pratiquer le vélo à des personnes qui n'étaient cyclistes qu'occasionnellement ou pas du tout. Les visiteurs/visiteuses et touristes pourront profiter des vélos en libre service en achetant une carte journalière.

Les entreprises biennoises auront la possibilité de participer au projet et de se raccorder au système par une station de prêt près du siège de leur entreprise.

Comment fonctionne le système de vélos en libre service ?

Les utilisateurs et utilisatrices peuvent emprunter un vélo à n'importe quelle station de prêt et le rendre à une autre station de leur choix après usage. Tous les utilisateurs du système de vélos en libre service sont enregistrés par le biais de l'achat d'un abonnement journalier, mensuel ou annuel. Un abonnement journalier coûtera probablement 5 fr., un abonnement mensuel 20 fr. et un abonnement annuel 50 fr. Les abonnements pourront être acquis à des points de vente biens visibles et facilement atteignables à des emplacements centraux tels que la gare et le Palais des Congrès. L'on pourra emprunter les vélos gratuitement jusqu'à une demi-heure. Si cette durée n'est jamais dépassée, les frais d'utilisation de l'offre s'élèvent uniquement au prix de l'abonnement.

L'accès à un vélo a lieu électroniquement grâce à un cadenas placé sur le cadre que l'on peut déverrouiller sans contact grâce à une carte de radio-identification RFID. Le cadenas transmet les informations sur l'utilisateur ou l'utilisatrice à l'unité de communication de la station de prêt qui, par l'intermédiaire du réseau de téléphonie mobile, les transmet à son tour au serveur central. Ce dernier surveille et contrôle les opérations de prêt. Dans la mesure du possible, les stations de prêt vont être intégrées dans les places de stationnement pour vélos déjà existantes, les vélos en libre service n'y étant pas rattachés de manière fixe. Les stations de prêt se composent ainsi uniquement d'un mât équipé d'un boîtier pour l'unité de communication (cf. illustration 1). Un utilisateur peut seulement prendre congé définitivement lorsque le vélo de prêt se trouve dans une station. L'infrastructure modeste d'une station de prêt offre la possibilité d'exploiter des stations à titre temporaire. Cela permet d'adapter judicieusement le réseau des emplacements aux besoins saisonniers, comme par exemple la destination des rives du lac durant la période estivale.

Par qui le système de vélos en libre service est-il exploité?

Le système de vélos en libre service sera exploité dès le printemps 2010 dans le cadre d'une phase-pilote de deux ans. Durant cette phase-pilote, la responsabilité du projet incombe au Département de l'urbanisme de la Direction des travaux publics, lequel prend aussi en charge les tâches administratives de l'exploitation et la communication.

Les tâches techniques de l'exploitation sont assurées par l'institution sociale «Action Paysage Bienne-Seeland», qui engage pour cela des chômeurs et chômeuses de longue durée. Font partie de ces tâches, l'entretien et les réparations des vélos, leur transport ainsi que les contrôles réguliers et l'entretien des stations de prêt. Pour les réparations des vélos, l'institution sociale «Action Paysage Bienne-Seeland» sera soutenue par le Garage central de la Ville de Bienne.

Les frais d'exploitation sont couverts par les revenus provenant de la location d'espaces publicitaires sur les vélos et des ventes d'abonnements.

Après la phase-pilote, toute l'exploitation du système de vélos en libre service doit être confiée à une association proposant des places d'occupation, qui poursuivra l'offre en couvrant les frais.

Grandes lignes et partenaires

Budget du projet (mise sur pied et phase-pilote de 2 ans): 900'000 fr.

Crédit d'engagement du Conseil de ville de Bienne: 540'000 fr.

Partenaires, soutien financier: Office fédéral de l'énergie OFE

Manufacture des Montres Rolex S.A.

Exploitation: Action Paysage Bienne-Seeland

Flotte: 400 vélos et 50 stations de prêt

(fin 2011)

Calendrier

Demande de crédit au Conseil de ville de Bienne: 21/22 octobre 2009

Phase-test Hiver 2009/2010

Phase-pilote Juin 2010 à décembre 2011

Pour tout renseignement:

François Kuonen, Dép. de l'urbanisme T: 032 326 16 21 francois.kuonen@biel-bienne.ch

Jonas Schmid, Dép. de l'urbanisme T: 032 326 16 33 / 078 802 07 36 jonas.schmid@biel-bienne.ch

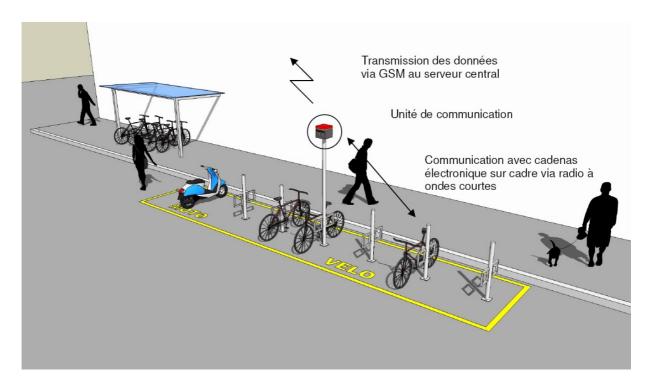


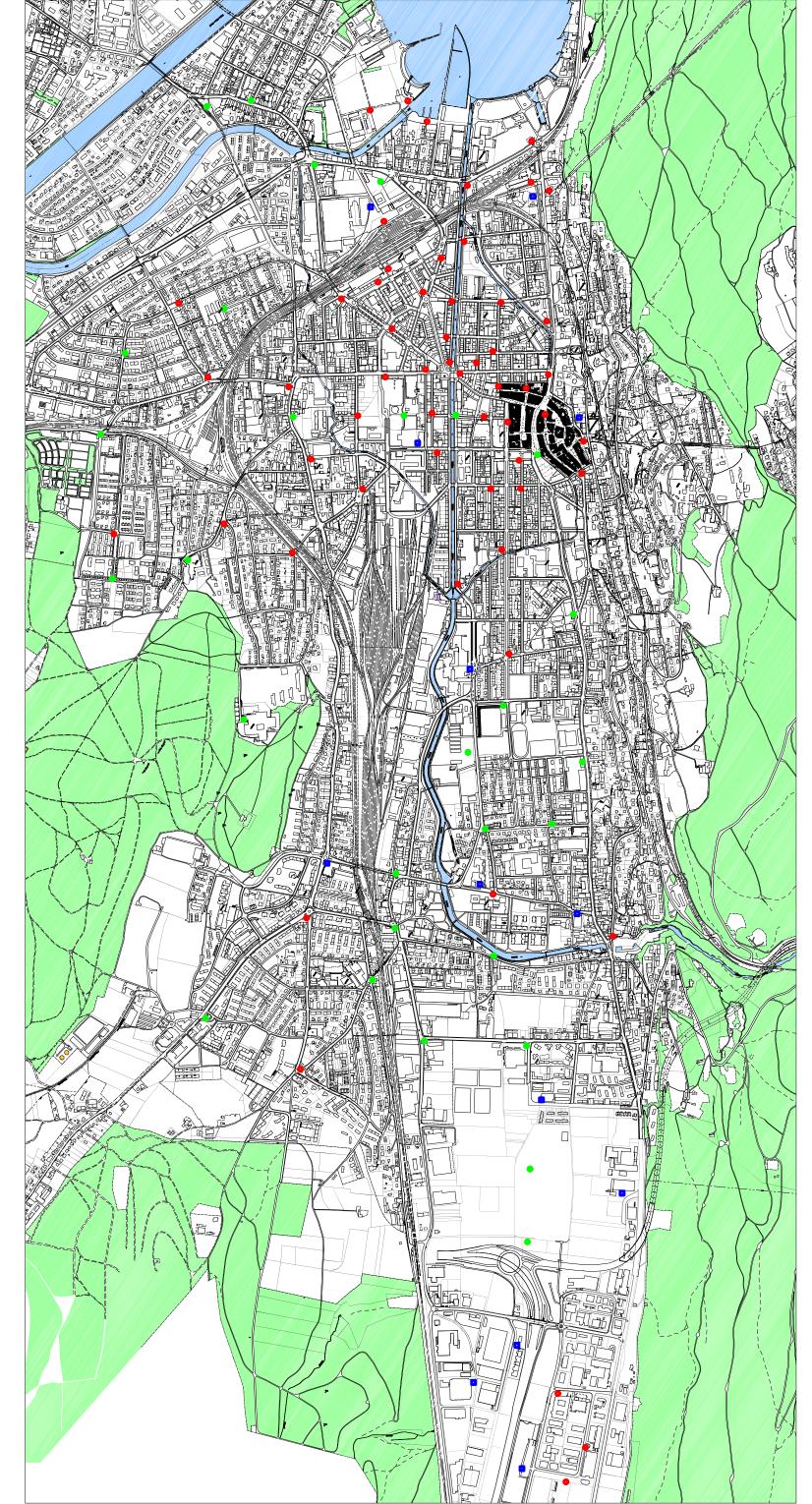
Illustration 1: concept des stations de prêt

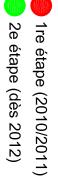


Illustration 2: type de vélo utilisé: Paper Bicycle de Simpel Sàrl

Système de vélos en libre service à Bienne / crédit d'engagement

Emplacements prévus pour les stations de vélos en libre service





Stations de vélos en libre service potentielles d'entreprises et de commerces (accès au public)

